



**THIMISTER
CLERMONT**

FORMULAIRE DEMANDE DE PRIME COMMUNALE ENERGIE

La demande de la prime communale doit être introduite
dans les 12 mois qui suivent la date de facturation

Coordonnées du demandeur :

Nom :

Prénoms :

Numéro national :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Compte bancaire :

Titulaire du compte :

RIB :

Immeuble concerné par la demande :

Adresse :

Type de bâtiment :

☐ Maison unifamiliale

☐ Appartement/studio

☐ Immeuble avec plusieurs unités de logement. Précisez le nombre de logements :

☐ Autre. Précisez :

Travaux réalisés

Sélectionnez les travaux que vous avez réalisés et pour lesquels vous demandez une prime.

Prime demandée : COCHEZ	Poste	Montant de base
1. Audit énergétique		
☐	Prime à l’audit énergétique	200 € (forfait)
2. Isolation et remplacement de menuiseries extérieures		
☐	Prime à l’isolation des murs	10% de la facture avec un maximum de 500 € par sous-catégorie
☐	Prime à l’isolation de la toiture	
☐	Prime à l’isolation du sol	
☐	Prime au remplacement de menuiseries extérieures	
3. Installation de chauffage ou d’eau chaude sanitaire décarbonée		
☐	Prime à la production décarbonée de chauffage	10% de la facture avec un maximum de 300 € par sous-catégorie
☐	Prime à la production décarbonée d’eau chaude sanitaire	
4. Citerne à eau de pluie		
☐	Prime à la récupération d’eau de pluie	200 € (forfait)
TOTAL		1.200 € MAX

Conditions générales & Déclaration sur l'honneur

Le demandeur s'engage à respecter les conditions générales suivantes :

- ☐ Atteste avoir pris connaissance du règlement communal relatif à l'octroi de primes énergie et en respecter les conditions ;
- ☐ Adresse sa demande au Collège communal dans les 12 mois des travaux, factures et preuve de paiement faisant foi. Les factures antérieures à la date de publication du nouveau règlement sont soumises à l'ancien régime.
- ☐ S'engage à ce qu'un domicile y soit établi dans les 2 ans de la demande, et y soit maintenu au minimum durant 5 années. Cette condition sera vérifiée annuellement. Dans le cas contraire, un remboursement proportionnel des primes perçues sera demandé ;
- ☐ Introduire un seul formulaire de demande par volet de prime. Introduire maximum 3 dossiers de demande de prime,
- ☐ Les travaux pris en compte ne peuvent avoir été subsidiés dans le cadre des règlements antérieurs.

- ☐ Atteste que la somme des primes perçues (communales et autres primes) pour chaque volet de travaux ne dépasse pas le montant total des factures y afférentes.
- ☐ Donne son consentement pour que les données à caractère personnel soient traitées conformément aux articles 5, et 6 a et b du RGPD1 ;
- ☐ Atteste avoir pris note du fait que ses données seront traitées pour une finalité unique (demande de prime communale énergie) et que le retrait de son consentement entraîne l'annulation de cette demande de prime, conformément à l'Art. 7.4 du RGPD ;
- ☐ Atteste avoir pris note du fait que ses données à caractère personnel ne seront pas conservées au-delà de la limite légale (Art. 13.2.a et Art. 15.1.d du RGPD) ;
- ☐ Atteste avoir été informé qu'il peut à tout moment exercer à tout moment son droit à la rectification, et à l'effacement (droit à l'oubli) de ses données à caractère personnel (Art. 16 et 17 du RGPD) ;
- ☐ Autorise l'Administration à consulter les données nécessaires au traitement de la présente demande de prime auprès des Sources authentiques (Registre national, SPF Finances, réseau de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale et son réseau).

Conditions particulières & Liste des documents à joindre à la demande :

Pour que votre demande soit complète, vous devez joindre, au formulaire principal dûment complété et signé, une copie des documents mentionnés ci-dessous.

Le formulaire de demande de prime et ses annexes doit être adressé à l'attention du Collège communal :

- Par mail à l'adresse energie@thimister-clermont.be
- Par courrier à l'adresse Centre, 51 4890 Thimister-Clermont

Pour tous les demandeurs :

- ☐ Le présent formulaire de demande dûment complété et signé ;
- ☐ Une attestation de propriété ;
- ☐ Une copie de toutes les factures relatives aux travaux visés par la demande de prime. Pour les travaux qui l'autorisent et réalisés en main d'œuvre personnelle, une copie des factures d'achat des matériaux (pas de tickets de caisse) ;
- ☐ Une preuve de paiement des différentes factures ;
- ☐ Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque. Dans le cas où le RIB ne comporte pas de signature de la banque, celui-ci devra être accompagné d'une photo de la carte bancaire ;
- ☐ Un reportage photographique (des photos avant, pendant et après chantier) ;

1. Audit énergétique

☐ Copie du rapport d'audit énergétique.

2. Isolation et remplacement de menuiseries extérieures

☐ Copie de la fiche technique de l'isolant placé.

☐ Copie de la fiche technique des menuiseries placées.

3. Installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire décarbonée

☐ Copie de la fiche technique de l'installation de chauffage ou d'eau chaude sanitaire décarbonée.

4. Citerne à eau de pluie

☐ Copie de la fiche technique de la citerne à eau de pluie et du groupe hydrophore ;

☐ Contenance (m³) :

☐ Installation conforme aux exigences de la S.W.D.E. en la matière (système antiretour...).

Date :

Signature du demandeur,

Renseignement concernant les primes octroyées par la Commune de Thimister-Clermont :

Site internet : ou Tél : 087/44.65.16

Service énergie : Centre, 51 4890 Thimister-Clermont

Renseignements concernant les primes octroyées par la Région Wallonne :

Site Internet : <https://energie.wallonie.be/home/soutiens-financiers/particuliers/primes-pour-la-renovation/prime-habitation/prime-pour-son-habitation-a-partir-du-14-fevrier-2025.html> ou Tél :

04/223.45.58 ou Tél : 1718